



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 24 février 2020

**Au Conseil communal
de la commune de Montilliez**

Préavis relatif à une demande de crédit pour étude de renaturation du ruisseau du Botterel

N° 33/2020 – séance du 23 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le présent préavis a pour objet l'adoption d'un crédit d'étude pour la mise en œuvre des mesures directrices d'aménagement et d'entretien du ruisseau du Botterel.

Un tronçon du ruisseau du Botterel, au Nord-Est du village de Poliez-le-Grand, est caractérisé par la présence de nombreuses niches d'érosion actives. La Municipalité de la commune de Montilliez désire réaliser des travaux pour stopper ce phénomène.

Après concertation avec le voyer des eaux, M. Davoli, une l'étude préliminaire a été réalisée en 2017 sur un secteur plus étendu du cours d'eau, soit depuis sa source jusqu'à la forêt du Bois Dessus située environ 2,5 km en aval, afin d'avoir une vision globale du cours d'eau.

Cette étude a mis en évidence plusieurs types de mesures à mettre en œuvre avec des niveaux d'interventions graduels :

- Entretien du cordon boisé, dégagement du gabarit, refaçonage local ou complet des berges, renforcement des berges ;
- Remise à ciel ouvert de certains tronçons.

Au-delà de l'entretien standard, ces interventions permettront de recréer, par endroits, l'espace réservé aux eaux en rétablissant les fonctions naturelles du cours d'eau. Ceci permettra en outre de satisfaire aux exigences de la LEaux.

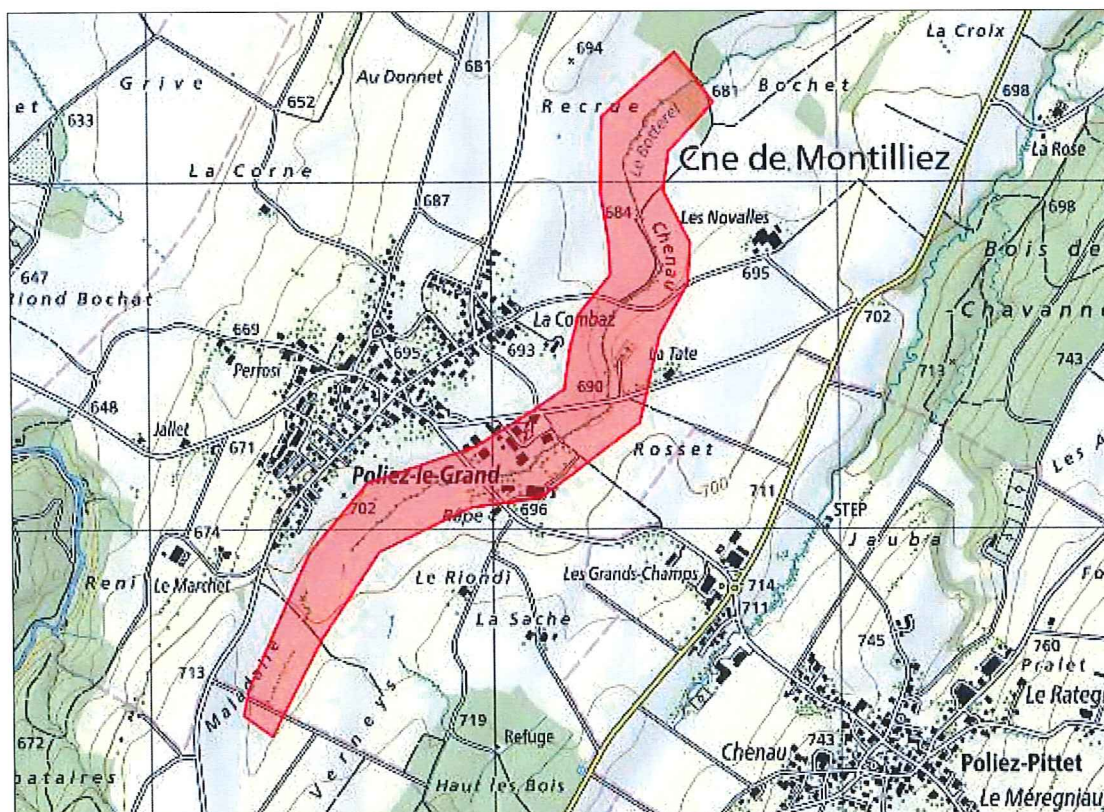
2. JUSTIFICATION

Suite aux conclusions de cette étude préliminaire, la Municipalité de Montilliez désire poursuivre ce projet afin de mettre en œuvre les mesures proposées dans la réflexion globale.

Afin de mener à bien ce projet, la municipalité souhaite proposer au Conseil communal un crédit permettant de mener les études jusqu'à la mise à l'enquête (phases SIA 31, 32, 33).

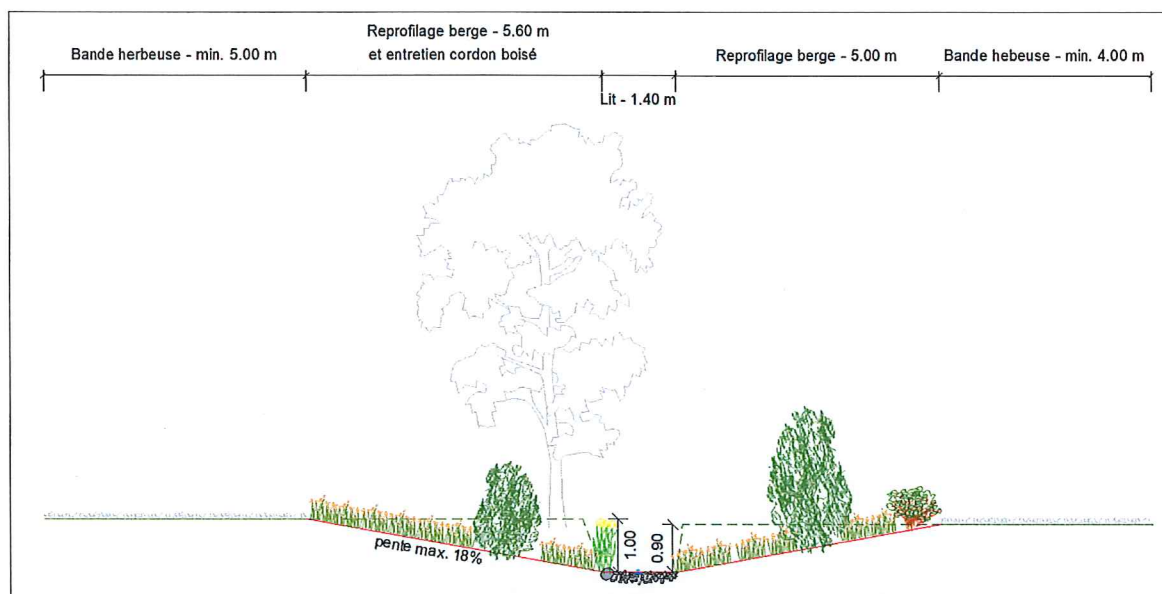
Ce mandat d'étude, mené par un groupement de trois bureaux recouvrant l'ensemble des compétences requises et reconnus par les instances cantonales, permettra notamment de :

- Modéliser le régime hydrologique (apport en eau) du ruisseau
- Modéliser l'hydraulique du cours d'eau (capacité)
- Etudier des mesures de protections des berges
- Développement d'aménagements biologiques
- Etudier la problématique foncière pour la régularisation du cours d'eau en empiètement ou entièrement situé sur domaine privé
- La négociation et l'acquisition des terrains nécessaires au travaux.
- Réaliser une estimation des coûts des travaux en vue d'une demande de crédit d'ouvrage
- Déposer le projet de renaturation à l'enquête publique



Périmètre de l'étude

Ce projet entre dans le cadre de la renaturation des cours d'eau exigée par la loi fédérale et est soutenu par l'Etat de Vaud (DGE-EAU).



Exemple de reprofilage des berges proposé

3. COÛTS

Les coûts concernent :

Postes	Coûts TTC [CHF]
Honoraires d'étude	85'500.-
Divers et imprévus, admis 10%	8'500.-
Total TTC	94'000.-

Sur la base des devis reçus, le montant des études jusqu'à la mise à l'enquête s'élève à CHF 94'000.-.

La subvention pour ce projet est de 95% (Canton 60% et Confédération 35%), soit env. CHF 89'300.-. Dans un premier temps, seule la subvention cantonale sera payée. Dès que le permis de construire sera rentré en force, les subventions fédérales pourront être demandées, elles seront rétroactives sur toutes les études réalisées qui sont comprises dans la demande d'octroi initiale.

M. François Guizzetti, municipal en charge du dicastère, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Après étude de ce dossier, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 33/2020 de la municipalité,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. **d'autoriser** la Municipalité à commander l'étude,
2. **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 94'000.-,
3. **de financer** cet investissement de la manière suivante :

Subvention CHF 89'300.-

Solde par trésorerie CHF 4'700.-

4. **d'amortir** l'investissement net de CHF 4'700.- dans l'année comptable à la fin des travaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

J.-C. Gilliéron

La secrétaire adj. :

C. Reinhard



Délégué municipal : François Guizzetti